

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**555-565, RUE DE LA CONGRÉGATION, ET 560-566, RUE DE SÉBASTOPOL**

**PRENEZ AVIS** que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **17 janvier 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogations mineures relatives au calcul du taux d'implantation et à l'accès à une aire de stationnement pour les bâtiments sis au 555 à 565, rue de la Congrégation, ainsi qu'au 560 à 566, rue de Sébastopol.

L'objet de ces dérogations mineures vise à déroger à l'article 52 du Règlement d'urbanisme 01-280 afin d'exclure du calcul du taux d'implantation une dalle de sous-sol dépassant d'un maximum de 60 cm le niveau du sol, ainsi qu'à déroger à l'article 589 du Règlement d'urbanisme 01-280 afin de permettre l'accès à une aire de stationnement par une voie de circulation d'un stationnement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 29 décembre 2016

Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement